Diversey
A SOLENIS COMPANY

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Suma San D10.1

Révision: 2025-02-11 **Version:** 01.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Suma San D10.1

UFI: KPG4-80JW-X002-XTJR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit:
Nettoyant de surface de cuisine.
Nettoyant pour surfaces dures.
pour la désinfection générale des surfaces
pour la désinfection des surfaces à contact alimentaire
Uniquement pour usage professionnel.

Utilisations déconseillées:
Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés.

SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs:
AISE_SWED_PW_8a_1
AISE_SWED_PW_10_1
AISE_SWED_PW_11_1
AISE_SWED_PW_19_1

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diversey Europe Operations BV, De Corridor 4, 3621ZB Breukelen [Maarssenbroeksedijk 2, 3542DN Utrecht], The Netherlands

Coordonnées
Diversey France SAS
201, rue Carnot 94120 Fontenay sous Bois,
Tel: 01 45 14 76 76 - Fax: 01 45 14 76 52
E-mail: commandes.directparis@solenis.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).
ORFILA (INRS) : 33 1 45 42 59 59.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Corrosion cutanée, Catégorie 1B (H314)
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (H318)
Toxicité aquatique aiguë, Catégorie 1 (H400)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 (H411)
Corrosif pour les métaux, Catégorie 1 (H290)

2.2 Éléments d'étiquetage

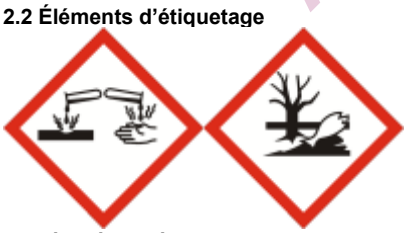

Mention d'avertissement: Danger.

Contient chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium (Cocoalkonium Chloride), 2-aminoéthanol (Ethanolamine)

Mentions de danger :
H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:
P260 - Ne pas respirer les vapeurs.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Arolya, Terre d'Hygiène

Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3 Autres dangers
Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Remarques	Pour cent en poids
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	270-325-2	68424-85-1	[6]	Corrosion cutanée, Catégorie 1B (H314) Toxicité aiguë - Voie orale, Catégorie 4 (H302) Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (H318) Toxicité aquatique aiguë, Catégorie 1 M=10 (H400) Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 M=1 (H410)		3-10
alcool alkyl éthoxylé	[4]	69011-36-5	[4]	Toxicité aiguë - Voie orale, Catégorie 4 (H302) Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (H318)		3-10
2-aminoéthanol	205-483-3	141-43-5	01-2119486455-28	Corrosion cutanée, Catégorie 1B (H314) Toxicité aiguë - Voie orale, Catégorie 4 (H302) Toxicité aiguë - Voie cutanée, Catégorie 4 (H312) Toxicité aiguë - Inhalation, Catégorie 4 (H332) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, Catégorie 3 (H335) Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (H318) Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 (H412)		1-3
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1, 3-diamine	219-145-8	2372-82-9	[6]	Toxicité aiguë - Voie orale, Catégorie 3 (H301) Corrosion cutanée, Catégorie 1B (H314) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, Catégorie 2 (H373) Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (H318) Toxicité aquatique aiguë, Catégorie 1 M=10 (H400) Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 M=1 (H410)		0.1-1

Adelva, Terre d'Hygiène

Limites de concentration spécifiques
2-aminoéthanol:
• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, Catégorie 3 (H335) >= 5%

Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.
ATE, si disponible(s), sont énumérées dans le section 11.
[1] exempté: mélange ionique. Voir le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe V, paragraphes 3 et 4. Ce sel est potentiellement présent, déterminé par le calcul, et inclus uniquement pour la classification et l'étiquetage. Chaque composant à l'origine du mélange ionique est enregistré, tel que requis.
[4] exempté: polymère. Voir l'Article 2(9) du Règlement (CE) N°1907/2006.
[6] exempté: produits biocides. Voir l'Article 15(2) du Règlement (CE) N°1907/2006.
Pour le texte intégral des phrases H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16..

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Administrer de l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche ni le bouche-à-nez. Utiliser un respirateur manuel de type Ambu Bag ou un respirateur automatisé.

Inhalation: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau: Laver la peau avec beaucoup d'eau tiède, à faible débit pendant au moins 30 minutes. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact avec les yeux: Maintenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion: Rincer la bouche. Boire immédiatement un verre d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Garder tranquille. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Protection individuelle des secouristes: Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation:	Pas d'effets ou symptômes connus dans les conditions normales d'utilisation.
Contact avec la peau:	Provoque de graves brûlures.
Contact avec les yeux:	Provoque des dégats sévères ou irréversibles.
Ingestion:	L'ingestion peut conduire à un effet fortement caustique sur la bouche et la gorge avec un danger de perforation de l'oesophage ou de l'estomac.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Dioxide de carbone (CO2). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas de dangers particuliers connus.

5.3 Conseils aux pompiers
En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluants gants et protection du visage.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Assurer une ventilation suffisante. Ne pas respirer les poussières ou les vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Porter des gants appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Diluer avec une grande quantité d'eau. Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Ne doit pas pénétrer dans le sol. Informer les autorités compétentes dans le cas où le produit pur atteindrait les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou souterraines ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Assurer une ventilation suffisante. Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels). Ne pas replacer les matières déversées dans leur récipient d'origine. Récupérer dans des récipients fermés et adaptés pour élimination.

6.4 Référence à d'autres sections
Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Mesures visant à prévenir les incendies et explosions:
Pas de précautions spéciales requises.

Mesures à prendre pour la protection de l'environnement:
Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2.

Conseils sur l'hygiène professionnelle générale:
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Voir section 8.2, Contrôles de l'exposition / protection individuelle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stocker conformément aux réglementations locales et nationales. Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Protéger contre le gel.
Pour les conditions a éviter, voir le paragraphe 10.4. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

Seveso - Exigences du seuil minimal (tonnes): 100
Seveso - Exigences du seuil maximales (tonnes): 200

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Adeva Terre d'Hygiène

Limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites dans l'air, si disponible:

Ingrédient(s)	Valeur(s) à long terme	Valeur(s) à court terme
2-aminoéthanol	1 ppm 2.5 mg/m³	3 ppm 7.6 mg/m³

Valeurs limites biologiques, si disponible:

Procédures de surveillance recommandées, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC
Exposition humaine

DNEL/DMEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	-	-	-	3.4
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
2-aminoéthanol	-	-	-	1.5
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	-	-	-	0.04

DNEL/DMEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	-	-	-	5.7
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	3
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	-	-	-	0.91

DNEL/DMEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	-	-	-	3.4
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles	-	Pas de données disponibles	1.5
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	-	-	-	0.54

DNEL/DMEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	-	-	-	3.96
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
2-aminoéthanol	-	-	0.51	1
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	-	-	-	2.35

DNEL/DMEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	-	-	-	1.64
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
2-aminoéthanol	-	-	0.28	0.18
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	-	-	-	0.7

Exposition de l'environnement

Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	0.0009	0.00096	-	0.4
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
2-aminoéthanol	0.07	0.007	0.028	100
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	0.001	0.0001	0.00015	1.33

Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Sol (mg/kg)	Air (mg/m³)

Adelya, Terre d'Hygiène

chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	12.27	13.09	7	-
alcool alkyl éthoxylé	-	-	-	-
2-aminoéthanol	0.375	0.0357	1.29	-
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	8.5	0.85	45.34	-

8.2 Contrôles de l'exposition

L'information suivante s'applique aux usages indiqués au paragraphe 1.2 de la Fiche de Données de Sécurité.
Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.
Les conditions normales d'utilisation sont supposées s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit pur :

Contrôles d'ingénierie appropriés: Si le produit est dilué en utilisant des systèmes de dosage spécifique sans risque d'éclaboussures ou de contact cutané direct, l'équipement de protection personnelle tel que décrits dans cette section n'est pas nécessaire.
Contrôles organisationnels appropriés: Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures lorsque cela est possible. Former le personnel.

Scénarios d'utilisation REACH envisagés pour le produit non dilué :

	SWED - Description de l'exposition sectorielle des travailleurs	LCS	PROC	Durée (min)	ERC
Transfert et dilution manuels	AISE_SWED_PW_8a_1	PW	PROC 8a	60	ERC8a

Équipement de protection individuelle
Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 16321). L'utilisation d'un écran facial complet ou un autre dispositif de protection du visage est fortement recommandé lors de la manipulation des emballages ouverts ou si des éclaboussures peuvent se produire.
Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants. Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.
Gants indiqués pour un contact prolongé: Matière: caoutchouc butyle Temps de pénétration:> = 480 min Epaisseur du matériau:> = 0,7 mm
Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures: Matière: caoutchouc nitrile Temps de pénétration: ≥ 30 min Epaisseur du matériau: ≥ 0.4 mm
En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.
Protection du corps: Porter des vêtements résistant aux produits chimiques et des bottes si une exposition cutanée directe et/ou des éclaboussures peuvent se produire (EN 14605).
Protection respiratoire: Si l'exposition aux particules liquides ou des éclaboussures ne peuvent être évitées, utiliser: demi-masque (FR 140) ou masque complet (EN 136) avec filtre à particules P2 (EN 143)
Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale. En concertation avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi. Des dispositifs d'application spécifiques peuvent être disponibles pour limiter l'exposition. Veuillez consulter la fiche technique pour voir les possibilités. Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle, si disponible.

Contrôles de l'exposition de l'environnement: Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée ou non neutralisée.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit dilué :

Concentration maximale recommandée (% poids/poids): 2

Contrôles d'ingénierie appropriés: Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale.
Contrôles organisationnels appropriés: Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

Scénarios d'utilisation REACH envisagés pour le produit dilué :

	SWED	LCS	PROC	Durée (min)	ERC
Application manuelle par brossage, frottage ou nettoyage	AISE_SWED_PW_10_1	PW	PROC 10	480	ERC8a
Application par pulvérisation	AISE_SWED_PW_11_1	PW	PROC 11	60	ERC8a
Application manuelle	AISE_SWED_PW_19_1	PW	PROC 19	480	ERC8a

Équipement de protection individuelle
Protection des yeux/du visage: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Protection des mains: Rincer et sécher les mains après utilisation. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.
Protection du corps: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire: Application par flacon pulvérisateur: Aucune exigence particulière dans les conditions normales

Adelphi Food Hygiène

d'utilisation. Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle, si disponible.

Contrôle de l'exposition de l'environnement: Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

Méthode / remarque

État physique: Liquide
Couleur: Limpide , Pourpre
Odeur: Produit caractéristique
Seuil olfactif: Non applicable
Point de fusion/point de gel (°C) Non déterminé — Non approprié pour la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) Non déterminé — Voir les données sur la substance

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphèrique (hPa)
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Le produit se décompose avant ébullition		
alcool alkyl éthoxylé	> 200	Méthode non fournie	
2-aminoéthanol	169-171	Méthode non fournie	1013
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles		

Méthode / remarque

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable aux liquides
Inflammabilité (liquide): Non inflammable.
Point d'éclair (°C): Non déterminé
Supporte la combustion: Non applicable.
(Manuel des Tests et Critères de l'ONU, section 32, L.2)
Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité/d'explosivité (%): Non déterminé — Voir les données sur la substance

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

Ingrédient(s)	Limite inférieure (% vol)	Limite supérieure (% vol)
2-aminoéthanol	3.4	27

Méthode / remarque

Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé
Température de décomposition: Non applicable.
pH: ≈ 11 (pur) — ISO 4316
pH dilué: ≈ 10 (2 %) — ISO 4316
Viscosité cinématique: Non déterminé
Solubilité dans/miscibilité avec eau: Complètement miscible

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Soluble	OECD 105 (EU A.6)	10
alcool alkyl éthoxylé	Soluble	Méthode non fournie	20
2-aminoéthanol	1000	Méthode non fournie	20
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Soluble		

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

Méthode / remarque

Pression de vapeur: Non déterminé — Voir les données sur la substance

Données de la substance, pression de vapeur

Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	0.006	OECD 104 (EU A.4)	25
alcool alkyl éthoxylé	Négligeable	Méthode non fournie	20-25
2-aminoéthanol	50	Méthode non fournie	20
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données		

Adalya, Terre d'Hygiène

	disponibles		

Densité relative: ≈ 1.02 (20 °C)
Densité de vapeur: Pas de données disponibles.
Caractéristiques des particules: Pas de données disponibles.

Méthode / remarque
OECD 109 (EU A.3)
Non approprié pour la classification de ce produit
Non applicable aux liquides.

9.2 Autres informations
9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique
Propriétés explosives: Non-explosif. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Propriétés comburantes: Non comburant.
Corrosion vis à vis des métaux: Corrosif(ve)

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité
Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique
Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter
Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.5 Matières incompatibles
Peut être corrosif pour les métaux.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Données sur le mélange: .

ATE(s) pertinentes, calculées:
ATE - Voie orale (mg/kg): >2000
ATE - Voie cutanée (mg/kg): >2000
ATE - Par inhalation, vapeurs (mg/l): >20

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:.

Toxicité aiguë
Toxicité aiguë par voie orale

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)	ATE Voie orale (mg/kg)
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	LD_{50}	> 300-2000	Rat	OECD 401 (EU B.1)		Non établie
alcool alkyl éthoxylé	LD_{50}	> 300-2000	Rat	OECD 423 (EU B.1 tris)		Non établie
2-aminoéthanol	LD_{50}	1089	Rat	OECD 401 (EU B.1)		1089
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	LD_{50}	261	Rat	OECD 401 (EU B.1)		261

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)	ATE Voie cutanée (mg/kg)
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				Non établie
alcool alkyl éthoxylé	LD_{50}	> 2000	Lapin	Méthode non fournie		Non établie

Adelya, Terre d'Hygiène

2-aminoéthanol	LD_{50}	2504	Lapin	OCDE 402 (EU B.3)		2504
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	LD_{50}	> 2000	Rat	OCDE 402 (EU B.3)		Non établie

Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol	LC_{50}	> 1.4 Pas de mortalité observée	Rat	Méthode non fournie	4
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles			

Toxicité d'inhalation aiguë, continu

Ingrédient(s)	ATE - inhalation, poussières (mg/l)	ATE - inhalation, brouillard (mg/l)	ATE - inhalation, vapeurs (mg/l)	ATE - inhalation, gaz (mg/l)
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie
alcool alkyl éthoxylé	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie
2-aminoéthanol	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie

Irritation et corrosivité

Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Corrosif(ve)	Lapin		
alcool alkyl éthoxylé	Non irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
2-aminoéthanol	Corrosif(ve)	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Corrosif(ve)	Lapin	OECD 431 (EU B.40 bis)	

Irritation occulaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Lésion sévère	Lapin		
alcool alkyl éthoxylé	Lésion sévère	Lapin	Méthode non fournie	
2-aminoéthanol	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Lésion sévère			

Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol	Irritant pour les voies respiratoires		Méthode non fournie	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles			

Sensibilisation

Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / Buehler test	
alcool alkyl éthoxylé	non sensibilisant	Cochon de guinée	Méthode non fournie	
2-aminoéthanol	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / GPMT	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / Buehler test	

Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps

Aleya, Terre d'Hygiène

				d'exposition
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles			
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles			

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode (in-vitro)	Résultat (in-vivo)	Méthode (in-vivo)
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles		Pas de données disponibles	
alcool alkyl éthoxylé	Aucune preuve de génotoxicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie	Aucune preuve de génotoxicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie
2-aminoéthanol	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13) OECD 473 OECD 476 (Mouse lymphoma)	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 474 (EU B.12)
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13) OECD 473 OECD 476	Pas de données disponibles	

Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données
2-aminoéthanol	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium			Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	NOAEL	Effets tératogènes	> 50	Rat	Non connu		Aucun effet important ou danger critique connus
2-aminoéthanol	NOAEL	Toxicité pour le développement	> 75	Lapin	OECD 414 (EU B.31), oral	6 - 15 jour(s)	Aucune preuve de toxicité pour le développement Aucune preuve de toxicité pour la reproduction
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine			Pas de données disponibles				Aucune preuve de toxicité pour la reproduction

Toxicité par administration répétée

Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol	NOAEL	300	Rat		75	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles				

toxicité dermale subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de				

Adelya Terre d'Hygiène

		données disponibles				
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles				
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles				

toxicité par inhalation subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles				
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles				

Toxicité chronique

Ingrédient(s)	Voie d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium			Pas de données disponibles					
alcool alkyl éthoxylé	Oral(e)	NOAEL	50	Rat	Méthode non fournie	24 mois	Effets sur le poids des organes	
2-aminoéthanol			Pas de données disponibles					
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine			Pas de données disponibles					

STOT-exposition unique

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Non applicable
2-aminoéthanol	Voies respiratoires
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Non applicable

STOT-exposition répétée

Ingrédient(s)	Organe(s) affecté(s)
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Non applicable
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Reins

Risque d'aspiration
Les substances ayant un risque d'aspiration (H304), le cas échéant, sont énumérées à la section 3.

Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé
Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

11.2 Informations sur les autres dangers
11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien
Propriétés perturbant le système endocrinien - Résultats pour l'humain, si disponible:

11.2.2 Autres informations
Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Adelya, Terre d'Hygiène

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange .

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous:

Toxicité aquatique à court terme

Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	LC_{50}	> 0.1-1	*Lepomis macrochirus*	OPP 72-1, statique (EPA)	96
alcool alkyl éthoxylé	LC_{50}	> 1 - 10	*Cyprinus carpio*	OECD 203 (EU C.1)	96
2-aminoéthanol	LC_{50}	349	*Cyprinus carpio*	OCDE 203, semi statique	96
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	LC_{50}	0.1	*Poisson*	OECD 203 (EU C.1)	96

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	EC_{50}	> 0.01-0.1	*Daphnia magna Straus*	OECD 202 (EU C.2)	48
alcool alkyl éthoxylé	EC_{50}	1 - 10	*Daphnia magna Straus*	OCDE 202, statique	48
2-aminoéthanol	EC_{50}	27.04	*Daphnia magna Straus*	OCDE 202, statique	48
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	EC_{50}	0.073	*Daphnia magna Straus*	OECD 202 (EU C.2)	48

Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	EC_{50}	> 0.01-0.1	*Pseudokirchneriella subcapitata*	OECD 201 (EU C.3)	72
alcool alkyl éthoxylé	EC_{50}	1 - 10	*Desmodesmus subspicatus*	OCDE 201, statique	72
2-aminoéthanol	EC_{50}	2.8	*Selenastrum capricornutum*	OECD 201 (EU C.3)	72
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	E_rC_{50}	0.054	*Pseudokirchneriella subcapitata*	OECD 201 (EU C.3)	96

Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles			

Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	EC_{10}	> 10000	*Boues activées*	DIN 38412 / Part 8	17 heure(s)
2-aminoéthanol	EC_{50}	> 1000	*Boues activées*	DIN EN ISO 8192-OECD 209-88/302/EEC	3 heure(s)
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	EC_{50}	18	*Boues activées*	OECD 209	3 heure(s)

Toxicité aquatique à long terme

Adelya, Terre d'Hygiène

Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol	NOEC	1.2	*Oryzias latipes*	OECD 210	30 jour(s)	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles				

Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	NOEC	> 0.01-0.1	*Daphnia magna*	OECD 211	21 jour(s)	
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol	NOEC	0.85	*Daphnia magna*	OECD 202	21 jour(s)	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	NOEC	0.024	*Daphnia magna*	OECD 211	21 jour(s)	

Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sediment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles				
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre

Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl éthoxylé	NOEC	220	*Eisenia fetida*			
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles				
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	LD_{50}	> 1000	*Eisenia fetida*	OECD 207	14	

Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
alcool alkyl éthoxylé	NOEC	10	*Lepidium sativum*	OECD 208		

Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
2-aminoéthanol		Pas de				

Adelya, Terre d'Hygiène

		données disponibles				

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles				
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	NOEC	1000			28	

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

Biodégradation

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT_{50}	Méthode	Evaluation
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Boues activées, aérobie	Appauvrissement en oxygène	63% en 28 jours(s)	OECD 301D	Facilement biodégradable
alcool alkyl éthoxylé	Boues activées, aérobie	CO_2 production	> 60 % en 28 jours(s)	OECD 301B	Facilement biodégradable
2-aminoéthanol		Réduction du COD	> 90 % en 21 jours(s)	OECD 301A	Facilement biodégradable
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Boues activées, aérobie	Appauvrissement en oxygène	79 % en 28 jours(s)	OECD 301D	Facilement biodégradable

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	< 3	OECD 107	Pas de bioaccumulation prévue	à 20 °C
alcool alkyl éthoxylé	4.09	QSAR	Pas de bioaccumulation prévue	
2-aminoéthanol	- 1.91	OECD 107	Pas de bioaccumulation prévue	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	-0.66		Pas de bioaccumulation prévue	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	-			Pas de bioaccumulation prévue	
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles				
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles				

12.4 Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coéfficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/ sédiments	Evaluation
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles				Immobile dans le sol ou les sédiments
2-aminoéthanol	0.067		Modèlisation		Potentiel de mobilité dans le sol, soluble dans l'eau Adsorption par la phase solide du sol n'est pas prévue
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données				

Adelya, Terre d'Hygiène

	disponibles				

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Propriétés perturbant le système endocrinien - Effets sur l'environnement, si disponible:

12.7 Autres effets néfates
Pas d'effets néfastes connus.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés: Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent êtres éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

Le code européen des déchets: 20 01 15* - déchets basiques.

Emballages vides

Recommandation: Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

Produits de nettoyage appropriés: De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

SECTION 14: Informations relatives au transport



Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: 3267

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Liquide organique corrosif, basique, n.s.a. (chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium)

Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. (alkyldimethylbenzylammoniumchloride)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe de danger pour le transport (et risques subsidiaires): 8

14.4 Groupe d'emballage: II

14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement: Oui

Polluant marin: Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun à notre connaissance.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: Le produit n'est pas transporté dans des cargaisons en vrac.

Autres informations applicables:

ADR

Code de classification: C7

Code de restriction en tunnels: (E)

Numéro d'identification du danger: 80

IMO/IMDG

No EmS: F-A, S-B

Le produit a été classé, étiqueté et emballé conformément aux prescriptions de l'ADR et aux dispositions du Code IMDG
La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantités limitées.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange

Règlements UE:
• Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH

Adelya, Terre d'Hygiène

• Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
• Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents
• Règlement (UE) No 528/2012 relatif aux produits biocides
• les substances identifiées comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605
• Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)
• Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement): Non applicable.

Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004
agents de surface non ioniques 5 - 15 %
Laurylamine Dipropylenediamine, désinfectants

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Seveso - Classification: E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique 1

Installations classées:
Rubrique(s):
4510 Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.
4511 Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.

Substance(s) inscrite(s) au(x) tableau(x) des Maladies professionnelles, si disponible:

Ingrédient(s)	TMP n°
chlorure d'alkyl (C12-16) diméthylbenzylammonium	RG 65, RG 66 RG 15bis, RG 74
2-aminoéthanol	RG 49, RG 49bis

15.2 Evaluation de la sécurité chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

SECTION 16: Autres informations

Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Code FDS: MS1006259 **Version:** 01.0 **Révision:** 2025-02-11

Procédure de classification
La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

Abréviations et acronymes:
• AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
• ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë
• DNEL - Dose dérivée sans effet
• CE50 - concentration efficace, 50%
• ERC - Catégories de rejet dans l'environnement
• EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
• CL50 - concentration létale, 50%
• LCS - Étape du cycle de vie
• DL50 - dose létale, 50%
• DSENO - Dose sans effet nocif observé
• DSEO - Dose sans effet observé
• OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques
• PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
• PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
• PROC - Catégories de processus
• Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
• vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables
• H301 - Toxique en cas d'ingestion.
• H302 - Nocif en cas d'ingestion.
• H312 - Nocif par contact cutané.
• H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
• H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
• H332 - Nocif par inhalation.
• H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Adelya, Terre d'Hygiène

- H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H402 - Nocif pour les organismes aquatiques.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité

Adelya, Terre d'Hygiène